

**De :** [REDACTED]  
**A :** [Assemblees Urbanisme](#)  
**Objet :** A/S Julie Côté, projet de zonage L-2001-3794  
**Date :** 29 octobre 2021 09:32:24  
**Pièces jointes :** [REDACTED]

---

*Bonjour voici ma lettre ainsi que la pétition concernant le projet de zonage L-2001-3794 ci-haut mentionné.*

*p.s. si possible d'avoir un suivi.*

*Merci & bonne journée!*

***Armand Devault***

[REDACTED]

## Projet de zonage L-2001-3794

Je joins une lettre personnelle à une pétition de 4 pages, signée par les résidents concernés.

La proposition d'un édifice de 2 étages au coin des rues [REDACTED] n'est pas acceptable sur une petite rue de seulement 9 mètres comme Noël-Cazé et strictement bordé de bungalow 1 étage. Déjà le bâtiment existant fait état de mastodonte sur la rue.

Avec les années d'expériences... Depuis l'implantation de ce centre communautaire nous vivons moult inconvénients. Certains mineurs, d'autres embêtants, mais le cumul est très dérangeant et irritant. Nous vivons un achalandage et un envahissement inadéquat sur une rue, je me répète très très résidentielle unifamiliale.

Votre projet L-2001-3794 exacerbe la problématique visuelle et occupationnelle. Vous voulez doubler la capacité d'hébergement et la superficie du bâtiment. En plus vous ouvrez l'éventail des services offerts soit « prodiguer des soins » et offrir d'autres « services externes ».

À la réécoute de l'enregistrement de la consultation publique du 21 octobre j'ai noté :

#1 Que vous justifiez la pertinence de construire un édifice de 2 étages parce qu'il y en a voisin soit un au 2774 Honoré-Mercier & un au 2830 Arthur-Buies et c'est tout. Il n'y en a aucun sur Noël-Cazé. De plus vous mentionnez 2800 pieds carré, 10 mètres de haut, c'est monumental et plus haut que l'école le Tremplin [REDACTED].

#2 Vous dites au sujet du stationnement que selon l'organisme 12 cases de stationnements, ça leur suffit. Je ne suis pas d'accord, il y a 2 cases réservés pour handicapé, 1 case pour auto électrique, il reste donc 9 cases à utilisation régulière soit exactement le même nombre que maintenant. Nombre déjà insuffisant et vous voulez doubler les services. De plus l'hiver vous allez perdre minimum 4 autres cases pour entasser la neige à cause du design enclavé du stationnement. Autre détail, pour l'ajout d'arbres soit 11 projetés, en plus de douter de la viabilité de ces arbres, ville de Laval m'a obligé d'éliminer des arbustes chez-moi il y a quelques années invoquant un règlement de la ville de Laval qui stipule qu'il est interdit d'installer et d'entretenir des plantations dans l'emprise de la ville. Donc bâtisse trop grande pour le terrain trop petit.

Vous avez aussi mentionné qu'il serait possible d'utiliser le stationnement de l'école [REDACTED] (Le Tremplin).

Je m'excuse encore, mais à l'occasion les étudiants se stationnent sur Noël-Cazé, j'imagine qu'ils manquent de place aussi.

Je me sens ingrat de me défendre d'un centre de services aussi important et nécessaire pour la population, mais il y va de notre qualité de vie. Une rue résidentielle comme la notre ne convient pas à un centre communautaire. Il y a certainement des sites plus appropriés avec facilités de sécurité, transport, stationnement pour les usagers du centre.

#### OPINION DE RETRAITÉ DE LA CONSTRUCTION.

Votre projet implique :

#1 La relocalisation du centre actuel, personnel, résidents, fonction et services ailleurs.

#2 Démolition du site actuel.

#3 Reconstruction, qui est non désiré par les résidents de la rue Noël-Cazé.

#4 Réaffectation du centre.

Il semblerait logique de construire sur un site idéal pour la clientèle et ensuite déménager.

Cordialement,

Armand Devault

████████████████████

██████████

p.s. pour qu'une relation soit saine, ça prend le consentement des partenaires.

Merci de m'avoir lu et considéré.



Il y a 20-25 ans, une tentative de modification architecturale nous a été proposée.... après consultation, pétition, etc., le projet n'a pas été accepté.....La raison...le quartier à l'Est de la rue Honoré Mercier est strictement à vocation résidentielle, unifamiliale sauf cet édifice bâti sur un terrain équivalent à la superficie de deux terrains pour bungalow selon les normes 1960-70. Historiquement ces terrains avaient été annexés en (zone utilisation publique) comme le quadrilatère du complexe scolaire Curé Antoine Labelle parce qu'utilisés comme [REDACTED]

Dans les années 1980, le bâtiment a été abandonné, les résidents ayant été relocalisés puis laissé vacant quelques années.

La modification architecturale proposée par la suite ayant été refusée par les résidents du secteur. Ils ont accepté utilisation publique sans modification architecturale.

Le Centre [REDACTED] s'est implanté dans le bâtiment existant, stationnement ajouté pour accommoder l'utilisation actuelle.

Depuis nous devons composer avec un va et vient continuel et des véhicules stationnés dans une rue très, très résidentielle. Jamais le balais mécanique (été) ou le déneigement (hiver) ne peuvent passer convenablement dans la rue... il y a toujours des amoncellements après le départ des utilisateurs de cette résidence. Sans parler des lumières éclairant le terrain, [REDACTED] qui déguisent le quartier.

Nous comprenons les besoins [REDACTED] mais ce n'est pas la vocation d'un quartier résidentiel, unifamilial. Un deuxième étage défigurerait l'aspect résidentiel, unifamilial du quartier (déjà trop affecté), il y aurait encore plus de circulation et de véhicules dans un quartier paisible.

Michael Nasar

Mr Pauli

Catherine Barrette et  
Sébastien Lalonde-Forest

FRANCOIS EL JBEELY

Perrette Alarie

Kathleen Balclm

Stephane Jansak

Il y a 20-25 ans, une tentative de modification architecturale nous a été proposée.... après consultation, pétition, etc., le projet n'a pas été accepté.....La raison...le quartier à l'Est de la rue Honoré Mercier est strictement à vocation résidentielle, unifamiliale sauf cet édifice bâti sur un terrain équivalent à la superficie de deux terrains pour bungalow selon les normes 1960-70. Historiquement ces terrains avaient été annexés en (zone utilisation publique) comme le quadrilatère du complexe scolaire Curé Antoine Labelle parce qu'utilisés comme [REDACTED]

Dans les années 1980, le bâtiment a été abandonné, les résidents ayant été relocalisés puis laissé vacant quelques années.

La modification architecturale proposée par la suite ayant été refusée par les résidents du secteur. Ils ont accepté utilisation publique sans modification architecturale.

Le Centre [REDACTED] s'est implanté dans le bâtiment existant, stationnement ajouté pour accommoder l'utilisation actuelle.

Depuis nous devons composer avec un va et vient continuel et des véhicules stationnés dans une rue très, très résidentielle. Jamais le balais mécanique (été) ou le déneigement (hiver) ne peuvent passer convenablement dans la rue... il y a toujours des amoncellements après le départ des utilisateurs de cette résidence. Sans parler des lumières éclairant le terrain, [REDACTED] qui déguisent le quartier.

Nous comprenons les besoins [REDACTED] mais ce n'est pas la vocation d'un quartier résidentiel, unifamilial. Un deuxième étage défigurerait l'aspect résidentiel, unifamilial du quartier (déjà trop affecté), il y aurait encore plus de circulation et de véhicules dans un quartier paisible.

Katherine [REDACTED]  
Suzanne [REDACTED]  
Josée Bouché  
Julie Ray  
Pierre NGARANT  
Marie-Claude Thériault



Il y a 20-25 ans, une tentative de modification architecturale nous a été proposée.... après consultation, pétition, etc., le projet n'a pas été accepté.....La raison...le quartier à l'Est de la rue Honoré Mercier est strictement à vocation résidentielle, unifamiliale sauf cet édifice bâti sur un terrain équivalent à la superficie de deux terrains pour bungalow selon les normes 1960-70. Historiquement ces terrains avaient été annexés en (zone utilisation publique) comme le quadrilatère du complexe scolaire Curé Antoine Labelle parce qu'utilisés comme [REDACTED]

Dans les années 1980, le bâtiment a été abandonné, les résidents ayant été relocalisés puis laissé vacant quelques années.

La modification architecturale proposée par la suite ayant été refusée par les résidents du secteur. Ils ont accepté utilisation publique sans modification architecturale.

Le Centre [REDACTED] s'est implanté dans le bâtiment existant, stationnement ajouté pour accommoder l'utilisation actuelle.

Depuis nous devons composer avec un va et vient continuel et des véhicules stationnés dans une rue très, très résidentielle. Jamais le balais mécanique (été) ou le déneigement (hiver) ne peuvent passer convenablement dans la rue... il y a toujours des amoncellements après le départ des utilisateurs de cette résidence. Sans parler des lumières éclairant le terrain, [REDACTED] qui déguisent le quartier.

Nous comprenons les besoins [REDACTED] mais ce n'est pas la vocation d'un quartier résidentiel, unifamilial. Un deuxième étage défigurerait l'aspect résidentiel, unifamilial du quartier (déjà trop affecté), il y aurait encore plus de circulation et de véhicules dans un quartier paisible.

Daniel Dault  
Daniel Roy

Josiane Morin

GUY FR L MO DE FRÉ 2<sup>e</sup>

Durole Colto  
Dion Soupra